



Commission Promotion de la presse écrite

Compte rendu de la réunion du 29 janvier 2020

- adopté lors de la réunion du 23 avril 2020-

Présences: MM. Pierre GOERENS (membre effectif, président); Raymond BAUSCH (membre effectif); Steve JACOBY (membre suppléant de Jean-Claude OLIVIER); Claude KARGER (membre suppléant de Monsieur Aly RUCKERT); Lucien MONTEBRUSCO (membre effectif); Jean-Paul SCHNEIDER (membre suppléant de Marc WILLIERE); Fabien SIMON (membre suppléant de Raymond BAUSCH); Mme Céline FLAMMANG (secrétariat).

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du projet de compte rendu de la réunion du 25 octobre 2019
3. Avis sur la refixation du montant annuel de référence 2019
4. Approbation du recalcul des trimestres 1 -3
5. Approbation du calcul de la part proportionnelle du 4^e trimestre 2019
6. Suite remboursement de la part fondamentale du *Le Jeudi*
7. Statistiques 2019
8. Avis sur le montant annuel de référence 2020
9. Vérification annuelle de l'éligibilité
10. Prochaine réunion

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du projet de compte rendu de la réunion du 25 octobre 2019

Le projet de compte rendu de la réunion du 25 octobre 2019 est approuvé par la Commission.

3. Avis sur la refixation du montant annuel de référence 2019

La refixation du montant annuel de référence 2019 avait été validé par procédure écrite par les membres de la Commission en date du 17 janvier 2020. En effet, le montant de référence 2019 tel que proposé dans l'avis de la Commission du 24 janvier 2019 partait de la cote d'application moyenne de l'échelle mobile de 816,10. Le nouveau montant de référence tel que validé part de la cote d'application moyenne de 814,40 pour l'année 2019.

4. Approbation du recalcul des trimestres 1-3

Le recalcul des trimestres 1 (part fondamentale incluse), 2 et 3, qui s'impose rétroactivement suite à la refixation du montant annuel de référence 2019, est approuvé par la Commission.

5. Approbation du calcul de la part proportionnelle du 4^e trimestre 2019

Le calcul de la part proportionnelle du 4^e trimestre est approuvé par la Commission, sous réserve de l'approbation de la refixation du montant annuel de référence 2019 par le Conseil de Gouvernement. La part proportionnelle du 4^e trimestre comporte en effet le montant à déduire suite à cette refixation.

6. Suite remboursement de la part fondamentale du *Le Jeudi*

La Trésorerie de l'Etat n'accuse pas encore réception du montant du solde restant à rembourser par *Le Jeudi*, tel que communiqué à l'éditeur par lettre du 13 septembre 2019 par le Ministre des Communications et des Médias. Un rappel précisant la procédure en cas de non-paiement sera envoyé.

7. Statistiques 2019

Les statistiques 2019 ont été présentées. La Commission note une diminution du nombre total de pages imprimées, ce qui est expliqué par une hausse des frais d'impression, une baisse des recettes publicitaires et une augmentation des informations publiées exclusivement en ligne.

8. Avis sur le montant annuel de référence 2020

L'avis sur le montant annuel de référence 2020 est approuvé.

Le montant annuel de référence 2020 part de la cote d'application moyenne de 834,76 et maintient le prix du papier journal à 515 €.

Après approbation par le Conseil de Gouvernement, l'avis sur la part fondamentale 2020 sera validé par procédure écrite par la Commission.

9. Vérification annuelle de l'éligibilité

Au 29 janvier 2020, le secrétariat de la Commission accuse réception des certificats d'affiliation à la Sécurité sociale de trois éditeurs bénéficiaires. Le secrétariat vérifie, le cas échéant, que les certificats se rapportent à des journalistes engagé.e.s à plein temps et avec un contrat de travail à durée indéterminée.

10. Divers

Suite à la liquidation de l'Union des Journalistes Luxembourg (UJL) dont il fut le représentant, Monsieur Willière a mis fin à son mandat comme membre effectif de la Commission.

Suite au remplacement de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes (ALJ) et de l'Union des Journalistes Luxembourg (UJL), représentées respectivement par un membre effectif et un membre suppléant au sein la Commission 'Promotion de la presse écrite', par l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels (ALJP), la Commission recommande de charger l'ALJP de proposer deux membres effectifs et deux membres suppléants.

11. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 23 avril à 9h00.